

Tarif des Services d'Aide à la Famille indiqués en francs suisses (CHF), exonérés de TVA pour le Parent-Rescousse

Tarif horaire de base calculé en fonction du revenu net (en 12 ou 13 salaires) et de la composition du ménage (nombre d'enfants à charge dans la famille) indépendamment du nombre d'enfants à garder

Barème selon le revenu mensuel net, y compris les pensions alimentaires et les allocations familiales	Tarif horaire de base si le ménage se compose d'un seul enfant à charge	Tarif horaire de base si le ménage se compose de 2 enfants à charge, indépendamment du nombre d'enfants à garder	Tarif horaire de base si le ménage se compose de 3 enfants à charge, indépendamment du nombre d'enfants à garder	Forfait de déplacement
Jusqu'à 3'500	4	4	4	19
3'501 – 4'000	5	4	4	20
4'001 – 5'000	6	5	5	21
5'001 – 6'000	8	7	6	23
6'001 – 7'000	10	9	8	25
7'001 – 8'000	12	11	10	27
8'001 – 9'000	15	14	13	30
9'001 - 10'000	20	19	18	30
10'001 - 11'000	25	24	23	30
11'001 - 12'000	30	30	30	30
12'001 - 14'000	35	35	35	30
14'001 et plus	40	40	40	30

Tarif horaire de base majoré de 2.- de l'heure si:

- ➔ Prestation la nuit (20h00 – 6h00)
- ➔ Prestation le week-end
- ➔ Prestation le jour férié

A ce tarif horaire doivent être ajoutés 5.- pour la constitution d'un nouveau dossier ainsi qu'un montant de 50.- si une évaluation infirmière à domicile préalable l'exige
Dès 4 enfants, le tarif de base est multiplié par deux car la présence de deux Assistantes Croix-Rouge est requise